



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 28 AVRIL 2026 à 20h00
(convocation du 20 avril 2026)**

Membres présents : Mmes **BREUGNON** Margaux, **CHARRONT** Claire, **COLIN** Aurélie, **FREMIOT** Christelle, **GEORGET** Corinne, **RICHE** Ghislaine
MM. **CORNELOUP** Christophe, **DELACROIX** Patrice, **GAY** Damien, **GUEHL** Eric, **HANNAERT** Francis, **PACOTTE** Xavier, **VIARD** Sylvain

Présidence : Mme **GEORGET** Corinne

Absents excusés: Mme **BILLEY** Aurore a donné pouvoir à M. **VIARD** Sylvain
Mme **GUENIN BOULANDET** Camille a donné pouvoir à Mme **GEORGET** Corinne

Absents

Secrétaire de séance : Mme **RICHE** Ghislaine

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

2026/027 – Demande de subventions : FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) par le biais de la Préfecture et Sécurité des habitants – Mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection par le biais du Département

Dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la prévention au sein de la commune, le Conseil Municipal souhaite solliciter une subvention afin de financer l'acquisition et l'installation de dispositifs de vidéo protection. Ce projet, essentiel pour assurer la tranquillité des habitants, vise à protéger les personnes et les biens, tout en contribuant à la diminution des actes de délinquance et d'incivilité.

L'implantation de caméras dans les zones stratégiques, notamment dans les lieux publics, les espaces sensibles et aux principales entrées de la commune, permettra une surveillance efficace tout en respectant la législation relative à la protection de la vie privée et des données personnelles.

Grâce à ce dispositif, l'intervention des forces de l'ordre sera facilitée en cas d'incident, l'identification des auteurs d'infractions rendue plus rapide et les enquêtes menées avec davantage de précision. La gestion des images et des informations recueillies restera strictement encadrée et confiée aux agents habilités, garantissant ainsi le respect des droits et libertés de chacun et chacune.

L'installation de la vidéo protection s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité de la commune.

Pour mener à bien cette initiative, le soutien financier par le biais de subventions est indispensable. Les financements sollicités permettront d'acquérir le matériel nécessaire, de déployer les caméras et d'assurer leur maintenance.

Les commissions Travaux et Sécurité/Vie de Cadre se sont réunies le 27 avril 2026 afin d'examiner les différents devis reçus. Après analyse, les devis s'élevaient respectivement à 65 112,57 € HT et 52 690,00 € HT. La commission a finalement choisi de retenir le devis de 65 112,57 € HT, jugé plus avantageux : il comprend notamment deux ans de maintenance gratuite, alors que l'autre proposait la maintenance à 3 580 € HT annuelle, ainsi qu'une assistance pour l'élaboration des dossiers de subvention...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme CHARRONT Claire),

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune pour un montant de 65 112,57 € HT
- **SOLLICITE** le concours des services de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Sécurité des habitants – mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection » et **S'ENGAGE** à ne solliciter aucune autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **SOLLICITE** le concours de la Communauté de Communes Norge et Tille au sein du fonds de concours pour la vidéoprotection située vers la zone artisanale de Ruffey-lès-Echirey (Réf. 9 – caméra C8),
- **PRÉCISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune pour 2026,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions,
- **ATTESTE** de la propriété communale du terrain
- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
État – Préfecture	19 533,00 €	65 110,00 €	30 %	19 533,00 €
Conseil Départemental	25 000,00 €	50 000,00 €	50 %	25 000,00 €
Communauté de Communes Norge et Tille	5 500,00 €	11 000,00 €	50 %	5 500,00 €
TOTAL DES AIDES			76,80 %	50 033,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage			23,16 %	15 079,57 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 28 avril 2026



Mme Corinne GEORGET
 Maire